



Informations sur les Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation

Tests nationaux obligatoires mis en oeuvre par le Ministère des Sports

Objectifs :

Obligatoire pour entrer en formation, les TEP ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la mention souhaitée du BPJEPS Educateur Sportif.

Inscription :

Pour les BPJEPS spécialité éducateur sportif, mentions Activités Physiques pour Tous (APT), et Activités de la Forme (AF), l'ensemble des tests d'exigences préalables est organisé par un seul organisme : le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Auvergne Rhône-Alpes, situé à Vallon-Pont-D'arc.

Pour s'inscrire, aller sur le lien suivant :

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region>

Si vous souhaitez passer vos TEP hors Région Auvergne Rhône-Alpes, consulter le site du Ministère :
<http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep>

Pièces à fournir pour votre inscription (sur internet) :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité
- Certificat médical

remarque : les TEP sont payant (réglement par internet avec carte bancaire)

Calendrier des TEP :

- BPJEPS AF : pour connaître les dates, aller sur le lien :

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region#af>

- BPJEPS APT : pour connaître les date, aller sur le lien :

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region#apt>

Contact :

CREPS Auvergne Rhône-Alpes
Vallon-Pont-D'arc

Par courriel :

manuel.toral@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Par téléphone : 06 40 52 82 41



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
RHONE-ALPES



MINISTÈRE
DES SPORTS